

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « L'ACQUITTEMENT DES PRÉVENUS POURSUIVIS POUR IMPORTATION ILLÉGALE DE LISIER »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Vendredi dernier, le Tribunal correctionnel de Dinant a acquitté près d'une trentaine de prévenus poursuivis pour importation illégale de lisier flamand en Wallonie, à défaut de démontrer leur risque effectif et concret pour l'environnement. Les faits remontaient à 2001 et 2002 et faisaient suite à une modification de la législation wallonne en la matière. Le juge a retenu le fait que ces modifications avaient pu échapper aux prévenus. Par ailleurs, il indique que c'est l'utilisation du lisier et les risques qu'elle peut présenter pour l'environnement qui déterminent s'il s'agit d'un déchet ou non. Sur ce point, l'accusation n'a pas pu convaincre de la réalité d'un danger environnemental. Ce jugement est décevant à plus d'un titre :

- le principe du pollueur-payeur n'a pas été appliqué ;*
- la Région wallonne rencontre des difficultés pour faire respecter l'environnement. Comment ces trafics de lisier, manifestement organisés en toute connaissance de cause, échappent-ils à toute sanction ? Quelles conclusions tirez-vous de ce jugement ? La Région wallonne introduira-t-elle un dossier en appel ? N'y a-t-il pas lieu de prendre des dispositions afin de clarifier les textes ? Quel est l'état d'avancement des nouvelles dispositions sur lesquelles vous aviez annoncé travailler ? Quels ont été vos contacts avec les acteurs du secteur ? Enfin, de nouveaux transferts irréguliers ont-ils été mis à jour depuis l'époque à laquelle remontent les faits précités ?*

M. le Président. – La question orale de M. Dardenne sur « l'assimilation du lisier à un déchet » touchant quelque peu au même sujet, le Ministre y répondra de façon commune. Le texte sera transmis à M. Dardenne.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'est pas question d'avoir chez nous du lisier qui vient

d'ailleurs. En la matière, nous serons plus que vigilants et traquerons toute importation. En outre, le 18 avril dernier, le Tribunal de Première Instance de Namur a mis en avant que le lisier constitue bien un déchet. Il ne reprend néanmoins pas sous cette appellation les effluents agricoles. Nous avons, en Région wallonne, une capacité de développement grâce à notre territoire. Il n'est donc pas question d'avoir une importation qui priverait notre agriculture de développement et de production. Il est clair que la Région ne peut se permettre d'accepter quelque fertilisant organique que ce soit sans analyses préalables. Les jugements rendus récemment me confortent dans mes principes. Même si différents jugements allaient parfois dans des sens opposés, je pense que nous devons conserver notre ligne de conduite. Un projet de décret relatif à cette matière vous sera d'ailleurs prochainement présenté. Nous devons aussi tenir compte des nouvelles directives européennes. Hormis deux dossiers couverts par le secret de l'instruction, je n'ai pas eu connaissance d'autres cas litigieux. J'ai cependant donné instruction à mon administration de vérifier l'ensemble des dossiers. Je ne peux cependant aller plus loin car il existe comme vous le savez, le principe de séparation des pouvoirs. J'ai demandé un renforcement de la collaboration entre les différentes instances concernées afin que le travail soit le plus coordonné possible. Par ailleurs, j'ai interrogé la Commission Européenne à ce sujet. On se trouve actuellement dans une sorte de schizophrénie entre objectifs environnementaux et aspects agricoles. On constate ce même paradoxe dans toute une série de dossiers. Alors que l'on cherche à diminuer les quotas de nitrate ou encore de CO₂, il existe en parallèle une volonté de libéraliser un ensemble de structures ayant trait au traitement des déchets. Il s'agit d'un débat primordial. Je trouve par exemple inadmissible qu'une série de pays se refuse à gérer leurs déchets sur leur propre territoire. Pour ma part, je plaide pour que chaque État membre ait l'obligation de disposer d'infrastructures adéquates pour gérer ses déchets. Il devrait en être de même pour le lisier. Il est important de pouvoir gérer cette problématique de manière globale. J'ai donc demandé à mon administration de faire preuve d'une vigilance accrue en la matière. Parallèlement, nous avons introduit différentes modifications

décrétales pour permettre une plus grande transparence. Enfin, nous devons faire face aux paradoxes européens qui expliquent sans doute nos difficultés actuelles à rédiger un texte adéquat sur ce sujet. Selon moi, c'est au niveau européen que nous pourrions régler le problème. Nous ne sommes en effet pas le seul pays à être dans cette situation. Chaque État devrait pouvoir décider de ses capacités d'épandage, par exemple.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie Monsieur le Ministre pour ce message clair malgré la complexité du débat. Je vous félicite d'avoir accru les procédures de contrôle et je vous encourage à poursuivre vos discussions au niveau européen. Au niveau de la filière porcine, je vous demanderai aussi de poursuivre vos efforts. Comment accepter que nous importions les porcs, l'alimentation et la paille en gardant tous les déchets alors que le produit fini sera consommé au nord du pays. Il faut éviter ce genre de situation.*

Parlement wallon – Séance publique de *Commission de l'Environnement* - mardi 16 octobre 2007